

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 juin 2002 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6<sup>ième</sup> Avenue, Ville de Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines  
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset  
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin  
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme Linière  
Jean-Marc Guay, représentant de Saint-Zacharie  
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie  
Gilles Daraiche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth  
Roger Breton, représentant de Saint-Gédéon de Beauce  
Eugène Busque, représentant de Saint-Benoit Lâbre  
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe  
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson président et représentant de Ville de Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte secrétaire-trésorier, Claude Thireau préposé à la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire couvert par la MRC Beauce Sartigan, Rosaire Paquet contremaître au lieu d'enfouissement sanitaire, Pierre Paquet technicien en génie civil, André Veilleux et Jean-Claude Leblond préposés à temps partiel au poste de pesée au lieu d'enfouissement sanitaire.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

**RÉSOLUTION NO: 2673-02**

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron  
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO: 2674-02**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Breton  
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 mai 2002 soit accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et répond à leurs questions:

- les autorisations des dépenses en date du 20 juin 2002;
  
- le tonnage des matières acheminées au lieu d'enfouissement sanitaire par chacune des municipalités au cours du mois de mai 2002;

- le tonnage des matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement sanitaire par chacune des municipalités et ce par semaine pour la période comprise entre le 01 janvier 2002 et le 31 mai 2002;
- le tonnage des matières récupérées par la collecte sélective pour le mois de mai 2002.

### RÉSOLUTION NO: 2675-02

- CONSIDÉRANT** qu'en date du 23 mai 2002, ce conseil avait adopté sa résolution # 2668-02 autorisant le secrétaire-trésorier à demander des prix à deux (2) entrepreneurs pour effectuer des travaux de réfection au fossé Leclerc situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme Linière;
- CONSIDÉRANT** que pour ce faire Monsieur Martin Lacombe du Groupe GLD inc., Experts Conseils avait préparé un croquis avec instructions en date du 28 mai 2002 afin que des prix sur invitation soient demandés pour effectuer lesdits travaux;
- CONSIDÉRANT** qu'en date du 12 juin 2002, Excavation Paul Jacques inc., a soumis un prix de 11 250.00 \$ dollars plus taxes et Giroux et Lessard Itée., un prix de 10 000.00 \$ dollars plus taxes;
- CONSIDÉRANT** qu'après examen des prix soumis, Giroux et Lessard Itée avait soumissionné avec une membrane No: 7609 et une pierre de protection de calibre 200-600;
- CONSIDÉRANT** qu'Excavation Paul Jacques inc., avait soumissionné avec une membrane No: 7612 et une pierre de protection de calibre 150-300;
- CONSIDÉRANT** que la soumission d'Excavation Paul Jacques inc., était conforme au croquis et instructions précédemment indiqués;
- CONSIDÉRANT** qu'après discussion, il serait plus avantageux pour la Régie d'effectuer des travaux nous-mêmes;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Eugène Busque  
 APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** les prix soumis par les deux entrepreneurs soient rejetés;

**QUE** Monsieur Pierre Paquet technicien en génie civil pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soit autorisé à effectuer ces travaux en Régie.

**ADOPTÉ**

### INFORMATIONS

- Monsieur Thireau employé affecté à la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire couvert par la MRC Beauce Sartigan résume les actions entreprises à date dans ce dossier.

- L'item 5.2.1 directives de changement no: 1 dans le projet de confection des cellules sur la zone H est reporté à une prochaine assemblée.

### **RÉSOLUTION NO: 2676-02**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur François Sainte-Marie ingénieur pour le Consortium GLD-ASA a fait parvenir à la Régie en date du 10 juin 2002 la demande de paiement No: 3 présentée par la compagnie Giroux et Lessard Itée relativement aux travaux de confection des cellules No: 1,2 et 3;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Sainte-Marie recommande le paiement de cette facture;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Julien Roy  
**APPUYÉ** par Monsieur Gabriel Giguère  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la demande de paiement No: 3 dans ce dossier;

**QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à Giroux et Lessard Itée., la demande de paiement No: 3 au montant de 85 222.88 \$ dollars taxes incluses;

**QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tout document relatif à cette demande de paiement;

**QUE** cette somme soit prise à même les fonds du règlement # 31-01 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

### **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO: 2677-02**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Martin Lacombe ingénieur pour le Consortium GLD-ASA a fait parvenir à la Régie en date du 12 juin 2000, le décompte progressif No: 1 dans les travaux de renforcement du système de traitement des eaux de lixiviation situé au lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Lacombe recommande le paiement de ce décompte;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gilles Daraiche  
**APPUYÉ** par Monsieur Claude Hamel  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la demande de paiement No: 1 laquelle s'élève à 64 700.22 \$ dollars taxes incluses;

**QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à Entreprises G.N.P. inc., la somme de 64 700.22 \$ dollars taxes incluses;

QUE cette somme soit prise à même les fonds du Règlement No: 30-01 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

QUE le secrétaire-trésorier de la Régie Monsieur Roger Turcotte soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tout document jugé utile et nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO: 2678-02**

CONSIDÉRANT que la Régie ne tient pas d'assemblée régulière en juillet;

CONSIDÉRANT que la Régie exécute ou fait exécuter plusieurs travaux au cours de l'été 2002;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraiche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QU'UNE assemblée spéciale de ce conseil soit tenue le 11 juillet 2002.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO: 2679-02**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Breton  
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques Nos: 220342 à 220411 inclusivement de même que les chèques 120143 à 120164 inclusivement et 120166 à 120184 inclusivement pour un grand total de 65 736.28 \$ dollars.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO: 2680-02**

CONSIDÉRANT que ce conseil a formé un comité afin d'étudier la possibilité que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud effectue elle-même la collecte des matières recyclables sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT que ce comité en est rendu à effectuer différents scénarios et que pour ce faire il a besoin de faire valider différents coûts par des professionnels;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraiche  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Guay  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil dégage une somme maximale de 25 000.00 \$ dollars de son surplus accumulé afin que le comité chargé d'étudier la possibilité d'effectuer

la collecte sélective nous-mêmes puisse déposer un rapport complet dans ce dossier.

**ADOPTÉ**

### **AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE**

Je soussigné, Paul Joly administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud donne par la présente, avis qu'il sera éventuellement soumis lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter un emprunt décrétant des travaux d'immobilisation ainsi que divers achats nécessaires en vue d'équiper adéquatement la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour qu'elle puisse effectuer elle-même la collecte et le transport des matières recyclables.

Par la présente je donne également dispense de lecture dudit règlement.

### **AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE**

Je soussigné, Jean-Marc Guay administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2003.

Par la présente je donne également dispense de lecture dudit règlement.

### **RÉSOLUTION NO: 2681-02**

**CONSIDÉRANT** que la Régie aura à préparer au cours des prochains mois son budget pour l'exercice financier 2003;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QU'UN** comité formé du président et des deux vice-présidents prépare le budget 2003 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

**ADOPTÉ**

### **DÉPÔT DE DOCUMENT**

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants:

les résultats de la collecte spéciale des résidus domestiques dangereux et autres matières, effectuée les 25 et 26 mai de même que le 1<sup>er</sup> et 2 juin 2002.

### **RÉSOLUTION NO: 2682-02**

**CONSIDÉRANT** que lors de la collecte des pneus, la compagnie Recufor inc., a chargé à la Régie 110.00 \$ dollars plus taxes de plus que prévu suite à l'apport par les citoyens de pneus non conformes en dehors des heures de collecte;

Après discussions;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Régie prenne charge de cette somme et ne la réclame pas aux municipalités où la collecte s'est tenue.

## **ADOPTÉ**

### **CORRESPONDANCE**

Les membres de ce conseil sont informés que le Ministère de l'Environnement du Québec a émis en date du 24 mai 2002 le certificat d'autorisation ayant pour objet l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Réception d'une lettre de la Direction Régionale de Chaudière-Appalaches au Ministère de l'Environnement du Québec datée du 13 juin 2002 relativement à l'élimination des boues de la station municipale de Saint-Georges et autres boues reçues au lieu d'enfouissement sanitaire. Une rencontre à ce sujet est prévue pour le 05 juillet 2002 avec les personnes concernées.

### **RÉSOLUTION NO: 2683-02**

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 13 juin 2002, Madame Ruth Drouin ingénieure au Ministère de l'Environnement à la Direction Régionale, a fait parvenir à la Régie une lettre concernant l'élimination des boues de la station municipale de Saint-Georges;

**CONSIDÉRANT** qu'une rencontre est prévue pour le 05 juillet 2002 entre les divers intervenants au dossier;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier après discussions avec le président de la Régie Monsieur Lionel Bisson, a retenu les services de la firme Aquatech inc., laquelle firme opère la station d'épuration de Ville de Saint-Georges et également le système de traitement au lieu d'enfouissement sanitaire;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Julien Roy  
**APPUYÉ** par Monsieur Gilles Daraiche  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par le président et le secrétaire-trésorier et mandate la firme Aquatech comme consultant dans ce dossier.

## **ADOPTÉ**

Monsieur Denis Dessaint de Recyclage Saint-Georges est présent à cette assemblée et demande aux membres de ce conseil leur opinion suite au document qu'il leur a déposé à l'assemblée du 23 mai 2002. Une réponse officielle sera donnée à Recyclage Saint-Georges à l'assemblée spéciale du 11 juillet 2002.

### **RÉSOLUTION NO: 2684-02**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gilles Daraiche  
**APPUYÉ** par Madame Christine Caron  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h15.

**ADOPTÉ**

**LE PRÉSIDENT  
TRÉSORIER**

**LE SECRÉTAIRE-**

**LIONEL BISSON**

**ROGER TURCOTTE**